

La droite se prépare à une guérilla contre le redécoupage des cantons

Le Monde.fr | 11.07.2013 à 20h42 • Mis à jour le 11.07.2013 à 21h01 |

Par Patrick Roger



Le village de Saint-Julien-sur-Suran, 468 habitants, chef-lieu de canton dans le département du Jura. | Angela Bolis / LeMonde.fr

Après la promulgation, le 18 mai, de la loi instaurant un nouveau mode de scrutin pour l'élection des conseillers généraux – désormais appelés "conseillers départementaux" –, l'heure est venue du grand essorage cantonal. Le nouveau scrutin binominal paritaire – deux conseillers par canton, de sexes différents, élus en binôme – impose un redécoupage général, puisque le nombre de cantons va, de ce fait, être quasiment divisé par deux.

Lire : ["Un binôme homme-femme sera désormais élu dans chaque canton"](http://politique/article/2013/04/17/un-binome-homme-femme-sera-desormais-elu-dans-chaque-canton_3161553_823448.html?)
(politique/article/2013/04/17/un-binome-homme-femme-sera-desormais-elu-dans-chaque-canton_3161553_823448.html?)

Les présidents de conseils généraux de droite, regroupés au sein de l'Association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (Aserdel), disent avoir tout à redouter d'un redécoupage *"partial et partisan"*. *"On peut faire ce que l'on veut avec une paire de ciseaux"*, prévient Eric Doligé, sénateur (UMP) et président du conseil général du Loiret. *Nous ne laisserons pas passer n'importe quoi."*

"GRANDES MANŒUVRES DE DÉMANTÈLEMENT"

Les leaders de la droite *"des territoires"* en sont convaincus, les grandes

manœuvres de démantèlement de la carte cantonale au profit de la gauche, et tout particulièrement du PS, ont commencé. La circulaire adressée aux préfets dès le 12 avril par le secrétaire général du ministère de l'intérieur, Didier Lallement, laisse la porte ouverte, selon eux, à toutes les manipulations.

Ils pointent les éléments qui, disent-ils, font qu'*"il n'y a plus de règle du jeu"*. *"Les limites des nouveaux cantons pourront s'affranchir du respect des limites des arrondissements, indique la circulaire. La délimitation des nouveaux cantons pourra par ailleurs s'affranchir du respect des limites des circonscriptions législatives."*

La méthodologie retenue inquiète. Les préfets ont reçu consigne de consulter les présidents de conseils généraux et les principaux élus du département *"ainsi que les forces politiques locales qui [les] solliciteraient"*. Pour M. Doligé, cela aboutit à ce que *"les fédérations socialistes adressent directement leurs cartes à M. Colmou"*, conseiller spécial et *"M. Elections"* du ministre de l'intérieur, Manuel Valls

OBLIGATION DE RÉÉQUILIBRAGE DÉMOGRAPHIQUE

La droite fait fi des principes posés par la loi du 18 mai, de l'obligation de rééquilibrage démographique posée par le Conseil constitutionnel – les écarts de population entre cantons pouvaient aller de 1 à 47 –, ainsi que de la volonté affirmée par le gouvernement de faire progresser la parité dans les assemblées départementales. *"Ils avancent cachés derrière le prétexte de la démographie pour s'assurer d'une majorité à toute épreuve. Derrière l'arithmétique, se cachent beaucoup d'intentions"*, s'insurge Bruno Retailleau, sénateur (UMP) et président du conseil général de la Vendée.

"La parité, c'est un faux nez, renchérit M. Doligé. L'objectif, c'est de pouvoir redécouper comme ils le veulent." Si le gouvernement a la main, ses propositions devront cependant être validées par le Conseil d'Etat. Celui-ci a dépêché une brigade de hauts fonctionnaires qui vont contrôler, département par département, les propositions de redécoupage qui vont lui être adressées en trois vagues à l'automne. Pas une garantie aux yeux de Philippe Bas, sénateur (UMP) de la Manche et conseiller général de Saint-Pois. *"Le Conseil d'Etat veillera à la régularité juridique, mais il n'a pas à se prononcer sur la neutralité politique"*, assure l'ancien secrétaire général de l'Elysée sous Jacques Chirac, lui-même maître des requêtes au Conseil d'Etat.

BLOQUER LE PROCESSUS

Soupçonnant la *"majorité nationale"* des pires vilenies, la droite s'apprête à mener une véritable guérilla, jusqu'à envisager, espère-t-elle, de bloquer le processus, la modification des cantons devant être achevée, au plus tard, en mars 2014, un an avant le scrutin. Avant la transmission au Conseil d'Etat, le bureau des élections

du ministère de l'intérieur doit adresser aux conseils généraux, dans les prochains jours, la nouvelle carte cantonale. Ceux-ci ont six semaines pour rendre leur avis. *"Il est clair que, dans les départements que nous dirigeons, nous allons attendre le dernier jour pour nous prononcer"*, avertit M. Doligé.

Surtout, cette première période sera mise à profit, annonce l'opposition, pour préparer un *"tapis"* de recours. *"Toute personne ayant utilité à agir peut déposer un recours, indique le sénateur du Loiret. Il peut y en avoir des dizaines de milliers, jusqu'à empêcher la tenue des élections en 2015."*

Et le président de l'Aserdel de conclure, solennellement : *"Nous avons perdu le Sénat, paraît-il, à cause du conseiller territorial. La gauche s'inquiète beaucoup, aujourd'hui, de le perdre à cause du binôme."* Le ministère de l'intérieur, de son côté, se dit serein. Il assure que *"ce sera propre, le plus incontestable possible"*.

Patrick Roger
